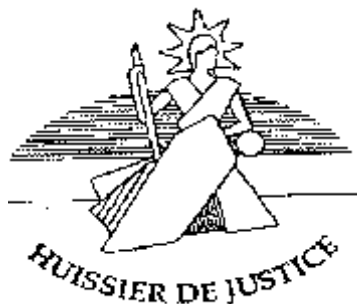


SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN



EXPEDITION
DUPUY DE PARSEVAL c/ LUQUE

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

ET LE VINGT ET UN DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, au capital de 30.000.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de SETE sous le numéro 562 680 199 dont le siège social est situé 10, rue du Général de Gaulle à SETE (34200), agissant poursuites et diligences de son représentant légal Hugues DUPUY, domicilié en cette qualité audit siège social

REPRESENTE PAR :

Maître Laurent SALLELES, avocat associé de la SCP ROZE – SALLELES – PUECH – GERIGNY – DELL'OVA - BERTRAND, avocats au barreau de MONTPELLIER, et y demeurant 10 Place de la Comédie (entrée 15 Passage Lonjon) 34000 MONTPELLIER, elle-même membre de l'A.I.A.R.P.I ELEOM AVOCATS, au cabinet duquel il est fait élection de domicile.

AGISSANT EN VERTU :

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte contenant prêt en date du 30 mars 2011 reçu par Maître CAPELA-LABORDE, Notaire à MONTPELLIER

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SCP LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER (Hérault) – 19 rue fontaine Saint Berthomieu, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

£

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement au fin de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SCP LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 8 Novembre 2018

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier dénommé résidence « EPICEA » sis à MONTPELLIER, 19 rue de la fontaine Saint Berthomieu, cadastré section HX n°382 pour une surface de 16a 70 ca, à savoir :

- Le lot 14 : un emplacement de stationnement en sous-sol et les 24-10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

- Le lot 24 : un emplacement de stationnement en sous-sol et les 24/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- Le lot 44 : au 1^{er} étage, un appartement de type T2 portant le N°13 du plan et les 326/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le dit ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété du 23/03/2011 publié le 3/05/2011 volume 2001P7884

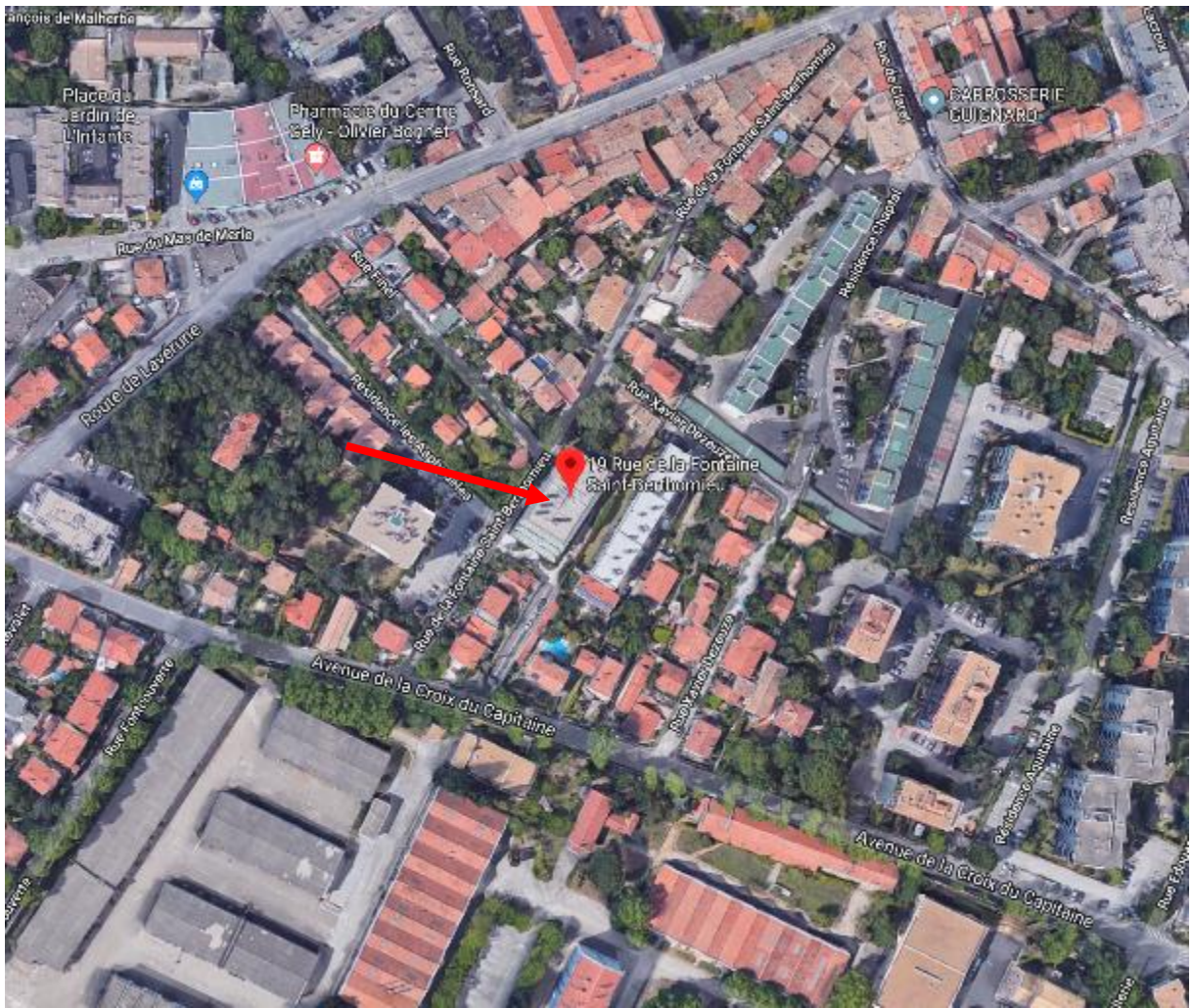
Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec Monsieur Julien VALADE de la société LOGIS EXPERTISES et Monsieur Jérôme Farrieux ; serrurier, au descriptif suivant :

SYNDIC : CENTURY 21

BAIL : Les lieux ont été abandonnés depuis plusieurs semaines selon les voisins, le syndic cherche à contacter le propriétaire ou les occupants car un important dégât des eaux en provenance du bien impacte l'immeuble. L' eau a été coupée à titre préventif.

CHAUFFAGE : électrique





ENTREE / PIECE PRINCIPALE

La porte d'entrée en bois ne mérite aucune observation particulière.

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur foncée demeure maintenu en parfait état d'entretien.

Cette pièce bénéficie d'une porte vitrée PVC double vitrage avec volet roulant électrique, l'ensemble maintenu en état de fonctionnement.

Les murs et cloisons peints ne présentent aucune dégradation particulière.

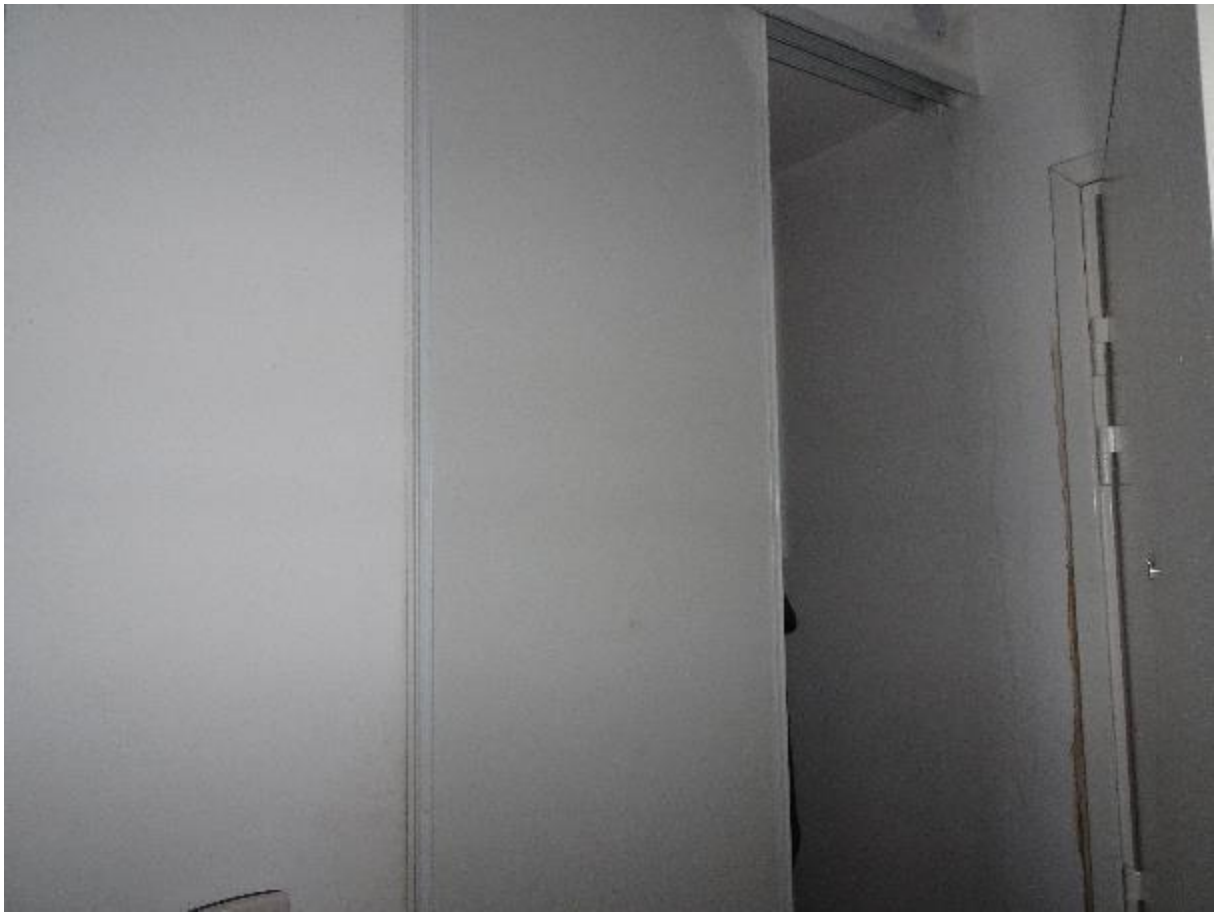
Des reprises d'enduit sont toutefois visibles.

Cette pièce bénéficie d'un placard aménagé et encastré avec portes coulissantes.

Le coin cuisine se compose d'une place induction, d'un évier inox simple bac, d'une hotte aspirante, l'ensemble accompagné de meubles hauts et bas avec emplacements électroménager, et maintenu en parfait état d'entretien.







CHAMBRE

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur foncée demeure en très bon état d'entretien.

Les murs et cloisons peints sont également exempts de toute dégradation notable à l'exception de scotch laissés sur un pan de mur.

Je note également des traces de rouleau de peinture à de multiples endroits.

Le plafond peint également ne mérite aucune observation.

Cette pièce bénéficie d'un placard aménagé et encastré avec portes coulissantes.

Une porte vitrée en PVC double vitrage est présente dans cette pièce.





SALLE D'EAU

Cet espace se compose d'une douche avec mitigeur, une vasque encastrée, un miroir, un sèche serviette, un WC avec réservoir de chasse, l'ensemble maintenu en bon état d'entretien.

Les murs et cloisons partiellement carrelés ne méritent aucune observation particulière.

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage demeure en bon état d'entretien.

Le plafond peint ne mérite aucune observation.





BALCON

Ce balcon couvert bénéficie d'un revêtement de sol constitué de dalles ne présentant aucune anomalie susceptible d'être mentionné.

Le garde corps ainsi que les parois vitrées sont exemptes de toute dégradation.



EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT

Ces emplacements, non fermés, l'un au sous-sol de la résidence, l'autre à l'extérieur, sont libres de toute occupation.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

